

DOSSIER D'INSCRIPTION ENTREE EN CLASSE DE SECONDE 2024-2025

Jours et heures d'inscription entrée en classe de 2de

Mercredi 3 juillet 2024 au matin

Collège Ennemond Richard

8h30-10h : nom de famille de "A" à "F" inclus

10h-12h : nom de famille de "G" à "Z" inclus

Mercredi 3 juillet 2024 après-midi

Collèges Charles Exbrayat et Saint Marie

13h30-15h30 : nom de famille de "A" à "K" inclus

15h30-17h30 : nom de famille de "L" à "Z" inclus

Jeudi 4 juillet 2024 au matin

Collèges Pierre Joannon et Jean Rostand

8h30-10h : nom de famille de "A" à "K" inclus

10h-12h : nom de famille de "L" à "Z" inclus

Jeudi 4 juillet 2024 après-midi : 13h30-17h30

Autres établissements

Le dossier comprend :

- des documents d'information,
- des documents à compléter,
- une liste de pièces et de documents à fournir.

DOCUMENTS D'INFORMATION

- **Les dates et horaires de la rentrée 2024-2025** (à consulter sur le site de la cité scolaire Claude Lebois),
- **Pass'Région** : les élèves doivent commander leur carte sur le site internet :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion> **obligatoirement avant la date de leur inscription.**
Pour connaître tous les avantages et les montants alloués, connectez-vous sur le site internet Pass'Région,
- **Bourses nationales** : informations sur le document ci-joint et sur le site internet du lycée www.claudelebois.fr
- **Un document hébergement et restauration,**
- **Une note calculatrice graphique,**
- **Inscription internat 2024-2025.**

**PIECES ET DOCUMENTS COMMUNS A TOUS LES ELEVES, A COMPLETER
ET/OU A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION**

1 - Une fiche de renseignements à compléter,

ATTENTION : TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ETRE RENSEIGNEES, qu'elles concernent l'élève ou les responsables

2 - Une fiche d'urgence,

Attention : *Merci de signaler impérativement à la remise du dossier d'inscription si l'élève bénéficiait d'un PAI, PPS, PAP, PPRE... en 2023-2024.*

3 - Une photocopie recto-verso d'une pièce officielle d'identité (carte d'identité, passeport) de l'élève,

4 - Une Photographie d'identité récente avec le nom et la classe de l'élève notés au dos (dossier administratif),

5 - Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB) avec le nom et la classe de l'élève (en haut et à droite),

6 - Un chèque de 46 euros pour les élèves demi-pensionnaires à l'ordre du « Lycée Claude Lebois » ou pour les élèves internes un chèque de 100 euros à l'ordre du « Lycée Général et Technologique Claude Lebois »,

7 - Un bulletin MDL (en cas d'adhésion, joindre un chèque d'un montant de 10 euros à l'ordre de « La Maison des Lycéens du Lycée Claude Lebois »),

8 - Une autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image d'une personne mineure / majeure et une autorisation photo de classe,

9 - Une note d'information sur la laïcité avec la signature de l'élève et des parents.

INFORMATIONS DIVERSES

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions pour le transport scolaire seront ouvertes **à compter du 13 mai et s'achèveront le 19 juillet 2024 sur le site La Région vous transporte.**

Au-delà de cette date, les familles devront s'acquitter d'une majoration de 30 euros.

Si vous êtes concernés par un transport scolaire, les informations sont disponibles sur le site Internet de la cité scolaire Claude Lebois.

ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : aménagements pédagogiques pour l'année scolaire

Les demandes doivent être **RENOUVELEES** chaque année dès la rentrée et avant les vacances de Toussaint :

- auprès du médecin traitant ou médecin spécialiste : PPS (handicap), PAI (maladie), 1^{ère} demande de PAP (troubles de l'apprentissage),
- auprès du professeur principal pour **le renouvellement du PAP** (troubles de l'apprentissage) : apporter le précédent PAP,
- auprès de la MDPH pour la première demande du GEVA-SCO (après une 1^{ère} réunion au sein du lycée),
- auprès de l'enseignant référent pour le réexamen du GEVA-SCO (le joindre au collège Ennemond Richard à Saint-Chamond).

ATTENTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ

L'ETABLISSEMENT NE FERA PAS DE PHOTOCOPIE DES DOCUMENTS MANQUANTS

A noter : les certificats de scolarité seront téléchargeables par les parents sur Pronote, 15 jours après la date de rentrée scolaire.